

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DDCT 93 Subvention à l'association Sos Esclaves au titre des droits de l'Homme.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association SOS Esclaves ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4000 euros est attribuée à l'Association SOS Esclaves (14906) pour une aide au fonctionnement (2015_01850).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 4 000 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 «Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO